



Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq

MARCHE DE NOEL

CROUY-SUR-OURCQ

Dimanche 24 Novembre 2019

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : La manifestation «**MARCHE DE NOEL**» a pour but de présenter aux visiteurs un marché dans un décor de Noël en une exposition intérieure ou extérieure

Article 2 : Le **Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq** est chargé de l'organisation de cette manifestation.

Article 3 : Les frais de location d'emplacements dus par les exposants sont payables à la signature du contrat d'engagement. A l'issue, une confirmation de votre demande vous sera envoyée par mail, pièce tenant lieu d'acceptation de l'Exposant par le Comité organisateur.

En cas de non paiement de la totalité des frais, au plus tard dans les **8 jours précédents** la manifestation, les emplacements ne seront plus assurés à l'Exposant et le Comité organisateur pourra en disposer.

Le règlement se fera par chèque à l'ordre du « **Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq** », accompagné du contrat d'engagement dûment signé.

Courrier réponse : COMITE D'ANIMATION DE CROUY - 13 Place du Champivert - 77840 CROUY-SUR-OURCQ

Tout engagement est irrévocable et non remboursé sauf cas de force majeure.

Article 4 : Location de l'emplacement

- **4 Euros le mètre** pour la journée à l'extérieur sous barnum sans chauffage réservation maxi 5 ml
Supplément 1,5 Euros pour le courant électrique
- **5,50 Euros le mètre** pour la journée à l'intérieur avec chauffage réservation maxi 5 ml
- **Supplément 2 Euros** pour le branchement électrique
- **Supplément 2 Euros** pour la mise à disposition de tables

Article 5 : La Manifestation « **MARCHE DE NOEL** » est ouverte au public le **dimanche 24 Novembre 2019** sans interruption **de 10h à 18h** et l'accueil des exposants se fera à partir de 8h00.